



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil d'Administration du 25/03/2024

Sous la Présidence de M. HERMENT

Nombre de membres 12

Etaient présents : 9 membres – 1 procuration : 10 votants

48/2024

Exécution du budget 2023 : affectation des résultats

Le Président expose :

Résultat de fonctionnement :

A Résultat de l'exercice 14 750.83

B Résultats antérieurs reportés 232 034.96

C Résultat à affecter (A+B) 246 785.89

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement) 0,00

R001 (excédent de financement) 115 997.77

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement 0,00

Excédent de financement 0,00

F Besoin de financement 0,00

AFFECTATION (C)

1) Affectation en réserves R1068 en investissement 0,00

2) Affectation en réserves réglementées R1064 en investissement 0,00

3) Report en fonctionnement R002 246 785.89

Délibération rendue exécutoire suite à la publication le :

Le Conseil d'Administration, après délibération,

Vu les résultats d'exploitation et d'investissement dégagés au compte administratif de l'exercice 2023,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2023 s'élevant à 246 785.89 € au financement des mesures d'exploitation R002 pour 246 785.89 € du budget primitif 2024.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 voix pour)

Le directeur de la RIT



Jean-Marc VALENTIN



Le président de la RIT



Marcel HERMENT

Délibération rendue exécutoire suite à la publication le :